



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et vingt-neuf novembre, les membres du Conseil Municipal de MARSAZ, dûment convoqués le 24.11.2022, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Gilles FLORENT, Maire.

Présents : tous les membres du conseil sauf M.RENARD, A.MENTHON

Pouvoirs : M.RENARD à C.LAMOTTE, A.MENTHON à G.FLORENT

Secrétaire de séance : E.MARION

Approbation du précédent compte rendu du mardi 6 septembre 2022

Les points suivants sont à ajouter au précédent conseil :

- Modification de la délibération de l'adoption au passage M57 au 1^{er} janvier 2023
- Décision Modificative n°2 Budget Communal

SDED – Renforcement du réseau BT à partir du poste MERDARIOUX

Pour les besoins d'un renforcement du BT du poste du MERDARIOUX, le conseil doit délibérer. La totalité du financement de ce renforcement est à la charge du Territoire d'Énergie Drôme.

SOFAXIS - Contrat assurance statutaire, nouveau contrat et options

L'assurance SOFAXIS dont nous sommes client depuis 2020 sert à rembourser la commune en cas d'absence d'un agent, celle-ci arrive à échéance à la fin de l'année et nous devons renouveler un contrat pour la période de 2023 à 2026. Après avoir eu des avis sur d'autres, ainsi que des conseils sur celle-ci, le conseil souhaite renouveler avec la même assurance pour 3 ans, en approuvant l'option 2 au taux de 5.67% de la masse salariale.

CDG 26 – Médiation Préalable Obligatoire

Une convention est proposée avec le CDG 26 pour mettre en place une médiation préalable en cas de non-accord d'un agent vis-à-vis de son statut. Le CDG le facture seulement si nous avons besoin de ses services. Il faut donc choisir une médiation parmi les 3 choix, le conseil choisit donc les 3 médiations pour une convention de 3 ans (fin au 31/12/2026)

Décision modificative n°3 Budget communal

A la préparation du budget de la commune pour l'année 2022, nous avons prévu de payer les restes à réaliser de 2021 sur la ligne 0015/ Aménagement espace communal 2031/ Frais d'études, qui concerne l'achat du garage CHARDON et des terrains alentours, mais cela n'est pas le bon chapitre ni la bonne ligne,

en comptabilité, les terrains achetés sont mis sur la ligne 2111 et les bâtiments sur la ligne 21318.

Voici donc la proposition :

OPERATION INVESTISSEMENT	MONTANTS
0015/ Aménagement Espace Communal 2031 – Frais d'études	-28009.80 euros
00037/ Garage CHARDON 2111 – Terrains nus	+18009.80 euros
00037/ Garage CHARDON 21318 – Bâtiments publics	+10000.00 euros

Décision modificative n°4 Budget Communal

A la préparation du budget de la commune pour l'année 2022, nous n'avions pas prévu assez sur la ligne 2181 – installations générales au chapitre 0110/ Acquisition de matériels divers, nous devons remettre les crédits suffisants afin de pouvoir payer la facture des bancs que nous devons aménager sur la colline ainsi que l'achat de 2 groupes électrogènes.

Voici la proposition :

OPERATION INVESTISSEMENT	MONTANTS
020 – DEPENSES IMPREVUE	-3810.00 euros
0110/2181 Installations générales (4 bancs)	+760.00 euros
0110/ 2181 Installations générales (2 groupes électrogènes)	+3050.00 euros

Projet de travaux de limitation des crues de la Veauve et du Merdarioux

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 13/06 au 12/07/2022 et au rapport du commissaire enquêteur, le conseil doit décider de la mise en comptabilité du PLU par rapport à celle-ci.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour la mise en comptabilité du PLU.

Divers et Tour de Table

- Avancement des travaux du local associatif CHARDON, l'intérieur est fini, la mezzanine est posée, il reste juste l'escalier à monter et l'aménager pour que les associations puissent stocker leur matériel.
- Jusqu'au 02/12, l'agent communal a un stagiaire avec lui, un lycéen habitant Marsaz
- A un prochain conseil nous déciderons pour la mise en place du PCS, mais avant cela il faudrait faire une simulation afin d'en comprendre le fonctionnement
- Chemin d'accès EYMARD ?
- Repas du 11/11, les élus présents ont trouvé que le repas était bon, et l'animation faite par DUO RIMES a plu aux convives
- Le bulletin municipal avance bien et devrait être distribué début janvier 2023
- Le conseil municipal pense faire une modification de la taxe foncière afin de compenser des recettes que la commune ne touche plus
- Le conseil veut prévoir 2 groupes électrogènes en cas de coupure électrique

Fin de séance à 22h50,

Le prochain conseil sera le lundi 9 janvier à 19h suivi d'un repas convivial.

Gilles FLORENT, Maire